

- 2) En cas de réponse affirmative à la première question, le juge national est-il tenu, au moyen d'une appréciation discrétionnaire fondée sur un raisonnement juridique par analogie, de définir un régime juridique approprié pour le cas où la législation nationale ne régit pas les intérêts de retard à l'expiration du délai de 10 jours après la clôture de la procédure de vérification fiscale?

⁽¹⁾ JO L 347, p. 1.

**Demande de décision préjudicielle présentée par le Bundesfinanzhof (Allemagne) le 12 mars 2015 —
Max-Heinz Feilen/Finanzamt Fulda**

(Affaire C-123/15)

(2015/C 213/23)

Langue de procédure: l'allemand

Jurisdiction de renvoi

Bundesfinanzhof

Parties dans la procédure au principal

Partie requérante: Max-Heinz Feilen

Partie défenderesse: Finanzamt Fulda

Question préjudicielle

La libre circulation des capitaux résultant de l'article 63, paragraphe 1, combiné à l'article 65 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne s'oppose-t-elle aux dispositions d'un État membre qui prévoient, en cas de succession au bénéfice de personnes appartenant à une classe d'imposition déterminée, une réduction des droits de succession si la succession comporte un patrimoine qui, au cours des dix ans ayant précédé celle-ci, a déjà fait l'objet d'une succession dont les bénéficiaires relèvent de la classe d'imposition précitée et si cette succession antérieure a été soumise à des droits de succession dans cet État membre, alors qu'une réduction des droits de succession est exclue si la succession antérieure a donné lieu à la perception de droits de succession dans un autre État membre?

**Demande de décision préjudicielle présentée par le/la Oberlandesgericht Düsseldorf (Allemagne) le
30 mars 2015 — Deutsche Parkinson Vereinigung e.V./Zentrale zur Bekämpfung unlauteren
Wettbewerbs e.V.**

(Affaire C-148/15)

(2015/C 213/24)

Langue de procédure: l'allemand

Jurisdiction de renvoi

Oberlandesgericht Düsseldorf

Parties dans la procédure au principal

Partie requérante: Deutsche Parkinson Vereinigung e.V.

Partie défenderesse: Zentrale zur Bekämpfung unlauteren Wettbewerbs e.V.

Questions préjudicielles

- 1) L'article 34 TFUE doit-il être interprété en ce sens que la fixation de prix imposés pour les médicaments soumis à prescription, édictée par le droit national, constitue une mesure d'effet équivalent au sens de l'article 34 TFUE?